

Bloc S 3 : Risques dans les industries de procédés – 6 crédits	
S 3.1 La notion de risque dans l'industrie chimique – 12h	C. Delvosalle
S 3.2 Risques liés à l'industrie des procédés et aux produits chimiques – 12h	D. Dupuis
S 3.3 L'incidence de la corrosion sur la sécurité des installations – 8h	M-G Olivier
S 3.4 Sécurité des équipements thermiques – 8h	P. Lybaert
S.3.5 Sécurité des équipements nucléaires – 4h	S. Cauchies
S 3.6 Equipements sous pression, réglementation pour la construction, directive 97/23/EC – 4h	F. Yernaux
S 3.7 Toxicologie – 20h	J-M. Colet

Bloc S 4 : Risques électriques et environnementaux, sécurité des bâtiments – 4 crédits	
S 4.1 Les accidents électriques – 4h	D. Jost
S 4.2 Le R.G.I.E. – 8h	V. Lotin
S 4.3 La prévention des accidents dus à l'électricité statique – 8h	X. Lagniau
S 4.4 Le bruit et les vibrations – 16h	G. Kouroussis - P. Brux
S 4.5 Eclairage et sécurité – 8h	M. Renglet
S 4.6 Instrumentation électronique et détection. Security – 4h	F. Dualibe

Bloc S 5 : Sécurité incendie et explosion – 5 crédits	
S 5.1 Normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion – Plans internes d'urgence et planification d'urgence – 12h	J.P. Renier
S 5.2 Les services incendie et la prévention dans les établissements accessibles au public – 12h	N. Delvosalle
S 5.3 Détection Incendie – 4h	M. Delruelle
S 5.4 Résistance et réaction au feu des éléments de construction – 8h	S. Datoussaid
S 5.5 Essais de résistance et de réaction au feu: visite du laboratoire de Gand – 4h	E. Vanwesemael
S 5.6 Les explosifs civils – 4h	P. Bouko
S 5.7 Désenfumage – 4h	B. Bastin

Bloc S 6 : Complément pour coordinateur. Coordination et sécurité de chantiers temporaires ou mobiles – 5 crédits	
S 6.1 Aspects légaux et application des prescrits relatifs à la coordination des chantiers temporaires ou mobiles – Responsabilité civile et pénale des différents intervenants – 12h	N. Nouvelle
S 6.2 La sécurité et bien-être sur les chantiers. Bases techniques – 16h	S. Posty
S 6.3 La pratique de la coordination en phase de projet et en phase de chantier – Intégration des différents aspects de la prévention – 12h	F. Gérard
S 6.4 La pratique de la coordination dans les travaux de génie civil. Principes généraux de signalisation routière et de passation des marchés publics – 8h	E. Demoulin
S 6.5 Risques généraux et spécifiques – 12h	E. Demoulin

TRAVAIL DE FIN D'ETUDES – 20 crédits

Université de Mons - Service Formation Continue - Mme Virginie Gérard
 Place du Parc 22 - B-7000 Mons
 virginie.gerard@umons.ac.be - +32-(0)65-37 37 12



TRAVAIL ET SÉCURITÉ



La Faculté Polytechnique de Mons organise à l'intention des **Conseillers en Prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail**, la **formation complémentaire de premier niveau** définie par l'Arrêté Royal du 17 mai 2007 (modifiée par l'AR du 29 janvier 2013), en application de l'article 22§1 de l'Arrêté Royal du 27 mars 1998 relatif au service interne pour la prévention et la protection au travail et de l'article 22 de l'Arrêté Royal du 27 mars 1998 relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail (conseillers compétents en matière de sécurité du travail). **Cette formation comporte un module multidisciplinaire de base et un module de spécialisation de premier niveau.** Le module de spécialisation inclut un **ensemble d'enseignements "Complément pour coordinateur" (Bloc de cours S 6 du sous-module III)** tel que défini dans l'Arrêté Royal du 19 décembre 2001 (complété par l'Arrêté Royal du 19 janvier 2005).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le cycle d'enseignements couvre non seulement les volets scientifiques et techniques, mais également les aspects législatifs, juridiques, psychologiques, médicaux, sociaux et économiques des problèmes posés par l'organisation et le fonctionnement des services de sécurité dans les entreprises privées et les établissements du secteur public. Pour couvrir ce vaste ensemble de matières, le staff d'enseignants est constitué d'académiques de la FPMs, de spécialistes techniques, de juristes, de psychologues, de médecins, d'ergonomes, de représentants du monde syndical et patronal, de cadres des Services Publics Fédéraux et de l'industrie.

CONTENU DE LA FORMATION

Le programme des enseignements comprend un module multidisciplinaire de base de 120 heures de cours et exercices ainsi qu'un module de spécialisation de premier niveau de 344 heures de cours et exercices qui se clôture par un travail de fin d'études (valorisé pour 300 heures).

Le module multidisciplinaire de base est divisé en trois blocs tandis que le module de spécialisation est divisé en trois sous-modules comportant chacun deux blocs.

Cet ensemble correspond à une année d'études mais, afin d'être compatibles avec une activité professionnelle, les enseignements sont répartis sur deux années académiques.

Néanmoins, le module multidisciplinaire de base est organisé chaque année de septembre à janvier.

Les enseignements étant répartis sur deux ans, sont ensuite dispensés, chacun au cours d'un quadrimestre, les trois sous-modules qui constituent le module de spécialisation de premier niveau [sous-module I (blocs S 1 et S 2), sous-module II (blocs S 3 et S 4), sous-module III (blocs S 5 et S 6)].

Les examens et la défense des mémoires de fin d'études sont organisés tous les ans au cours de deux sessions.

CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à l'article 4 §1^{er} et 3^{ème} de l'AR du 17 mai 2007, modifié par l'AR du 29 janvier 2013 ont accès à la formation complémentaire de premier niveau :

- Les porteurs d'un bachelors d'université ou d'un bachelors de l'enseignement supérieur de niveau universitaire.
- Les porteurs d'un certificat de formation de niveau 2 ayant une expérience pratique d'au moins 5 ans dans un SIPPT ou SEPPT (accès direct aux modules de spécialisation de niveau 1).
- Les détenteurs d'un certificat du niveau 2 et porteurs d'un diplôme de bachelors d'université peuvent immédiatement commencer les modules de spécialisation de niveau 1 sans devoir démontrer les 5 ans d'expérience.

Les inscriptions se font uniquement sur base d'un dossier d'admission soumis au jury et qui peut être complété par une entrevue avec le candidat. L'expérience pratique de 5 ans doit faire l'objet d'une attestation de(s) l'employeur(s).

Le module de cours "Complément pour coordinateur" ne peut être suivi comme cours distinct que par des porteurs du titre de Conseiller en prévention de niveau I (Arrêté Royal du 19 décembre 2001, article premier, paragraphe 2).

MODALITES PRATIQUES

Les cours sont dispensés de septembre à juin à raison de deux jours par semaine (lundi et mardi pour le Module multidisciplinaire de base ; jeudi et vendredi pour les Modules spécialisés) de 14 à 18h dans les auditoriums de la Faculté Polytechnique, 9 rue de Houdain – 7000 Mons.

Ainsi que le prévoit le Décret de la Communauté française de Belgique du 7 novembre 2013, définissant l'enseignement supérieur, à l'issue de la formation, la Faculté Polytechnique de Mons délivre un Certificat d'Université de Conseiller en Prévention de niveau I et octroie les crédits associés aux différents blocs.

Les étudiants qui ne suivent que le "Complément pour coordinateur" reçoivent un Certificat de Compétence "Complément pour Coordinateur – Spécialisation en Coordination et Sécurité des Chantiers Temporaires ou Mobiles".

Les notes de cours sont fournies à l'usage exclusif des étudiants inscrits à la formation.

Le coût de la formation s'élève à 1500 euros par an (notes de cours et visites comprises).

En outre, la formation est agréée pour les congés-éducation.

MODULE MULTIDISCIPLINAIRE DE BASE – 10 crédits

Bloc B 1 : Introduction et principes de base – 2 crédits	
B 1.1 Présentation de la formation, principes généraux économiques, légaux et sociaux – 8h	J. Lobry - C. Delvosalle – JL Baarté
B 1.2 Le conseiller en prévention – les structures organisationnelles internes et externes – la politique de prévention – 8h	N. Nouvelle
B 1.3 Responsabilités civile et pénale du conseiller en prévention : le point de vue de l'avocat – 4h	J-L. Légat
B 1.4 Prévention en entreprises: point de vue des organisations syndicales et patronales – 4h	C. Verdoot – L. Lorthioir - C. Bougard
Bloc B 2 : Risques, dépistage, analyse et prévention – 5 crédits	
B 2.1 La prévention des accidents et les assurances d'entreprises – 20h	P. Blondeel
B 2.2 La médecine du travail, y compris les bases de l'hygiène, de l'ergonomie et des aspects psychosociaux – 16h	P. Liénard
B 2.3 Les équipements de protection individuelle – 8h	J-L. Baraté
B 2.4 Les facteurs d'ambiance sur les lieux de travail – 4h	L. Baps
B 2.5 La prévention des risques incendies et électriques – 4h	V. Lotin
Bloc B 3 : Gestion de la politique de prévention – 3 crédits	
B 3.1 Aspects pratiques et organisation des services de prévention et de protection – 20h	M. Ubaghs
B 3.2 Rôle des services externes pour les contrôles techniques – 4h	B. Deboyser
B 3.3 Les établissements classés - 8h	J.P. Samain - F. Denauw
B 3.4 Techniques de communication, de réunion et de motivation – 4h	M. Fourneau
B 3.5 Organisation des premiers secours et soins d'urgence – 4h	N. De Decker

MODULE DE SPECIALISATION DE PREMIER NIVEAU – 30 crédits

Bloc S 1 : Ergonomie, hygiène, sociologie et psychologie du travail – 5 crédits	
S 1.1 Ergonomie – 20 h	A. Van Daele - J-P Demaret A. Piette – E. Fabiocchi Dr A. Nguessi
S 1.2 Hygiène du milieu industriel – 8h	Dr A. Legrand
S 1.3 Maladies professionnelles affectant les voies respiratoires – 8h	M. Fourneau
S 1.4 Psychologie et dynamique de groupes -20h	
Bloc S 2 : Systèmes de gestion, normes, directives et analyse des risques. Risques mécaniques – 5 crédits	
S 2.1 Les directives européennes et en particulier, les directives "Machines" et "Équipements de travail" – 8 h	C. Ribas Y Ribas
S 2.2 Evaluation des risques d'accidents de travail et justification des investissements de protection – Consignation des machines et installations – Gestion des indicateurs de sécurité et de prévention – Travaux confiés à des tiers 16h	P. Algrain
S 2.3 Parallèle gestion qualité, environnement et sécurité – 8h	C. Delvosalle – M. Mainil
S 2.4 Installations vapeur, réglementation pour la construction et le contrôle périodique – 4h	F. Yernaux
S 2.5 La sécurité et le comportement des matériaux – 8h	M. Gonon
S 2.6 Sécurité des organes de machines – 8h	J. Ledocq
S 2.7 La sécurité des engins de levage – 8h	B. Deboyser